

# Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

1<sup>re</sup> séance, 25<sup>e</sup> année

**Province de Québec  
Centre de services scolaire des Navigateurs  
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, tenue le 23 août 2022 à 18 h 30, en présence, au centre administratif situé au 1860, 1<sup>re</sup> Rue, Lévis.

## **Membres du conseil d'administration présents :**

Madame Ève Lapointe, présidente du CA et parent d'un élève  
Madame Karine Barma-Hamel, parent d'un élève  
Madame Annie-Claude Bérubé, parent d'un élève  
Madame Jany St-Cyr, parent d'un élève  
Madame Amélie Turgeon, parent d'un élève

Monsieur Yannick Forgues, membre de la communauté  
Madame Hélène Massé, membre de la communauté

Madame Lise Bergeron, membre issue du personnel de soutien  
Monsieur Jacques Nadeau, membre issu du personnel enseignant  
Monsieur Éric Pouliot, directeur d'établissement

## **Membres du conseil d'administration absents :**

Monsieur Pierre-Marc Doyon, membre de la communauté  
Monsieur Guy Dufour, membre de la communauté  
Monsieur Carl Lavoie, membre de la communauté

## **Membres du personnel administratif présents :**

Madame Suzie Lucas, directrice générale  
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint  
Madame Caroline Marcotte, directrice générale adjointe  
Madame Pascale Girard-Toupin, directrice des Services éducatifs  
Monsieur Jean-François Houle, directeur des Services des ressources financières et des Services du transport (points 2.1 à 2.7)  
Madame Amina Sai, directrice par intérim des Services des ressources matérielles (points 2.4 à la fin)  
Monsieur Martin Hugues Gauthier, observateur

## **1.0 PRÉLIMINAIRES**

### **1.1 Mot de bienvenue**

Madame Ève Lapointe, présidente, adresse un mot de bienvenue aux membres du conseil d'administration.

### **1.2 Ouverture de la séance ordinaire**

Madame Amélie Turgeon propose l'ouverture de la séance ordinaire du conseil d'administration du 23 août 2022 à 18 h 32.

# Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

## 1.2.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

Étant donné l'absence de la secrétaire générale à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jany St-Cyr et résolu :

**QUE** monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint, soit nommé secrétaire d'assemblée.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

## 1.3 Vérification de la légalité de la séance

### 1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

### 1.3.2 Quorum

Le directeur général adjoint, monsieur Benoit Langlois, confirme qu'il y a quorum.

CA-22-23-001

## 1.4 Adoption de l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Yannick Forgues et résolu :

**D'AJOUTER** le point 1.8 – Présentation de Mme Annie-Claude Bérubé;

**DE RETIRER** les points 2.15 – École des Quatre-Vents – Agrandissement de l'école (maternelles 4 ans) – Adjudication de contrat et 2.16 – École du Boisé – Agrandissement de l'école (maternelles 4 ans) – Adjudication de contrat;

**D'AJOUTER** le point 3.2 – Calendrier des rencontres et;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour **modifié** suivant;

### 1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
  - 1.2.1 Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
  - 1.3.1 Avis de convocation
  - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration
  - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2022
  - 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2022 ajournée au 16 juin 2022
  - 1.5.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022
  - 1.5.4 Suivi aux procès-verbaux
- 1.6 Interventions du public et période de questions
- 1.7 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN
- 1.8 Présentation de Mme Annie-Claude Bérubé
- 1.9 Mot de la présidente

### 2.0 Décisions

- 2.1 Adoption du budget 2022-2023 du Centre de services scolaire des Navigateurs
- 2.2 Adoption du budget 2022-2023 des écoles et des centres

## **Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs**

- 2.3 Adoption du taux d'intérêt 2022-2023
- 2.4 Adoption de la contribution des services de garde pour l'utilisation des services collectifs 2022-2023
- 2.5 Adoption du paiement de la taxe scolaire en deux versements
- 2.6 *Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget – Axes d'intervention, orientations, objectifs, principes de répartition des ressources et critères servant à déterminer les montants alloués (7.2)*
- 2.7 Adoption de la planification annuelle 2022-2023 des projets et activités en ressources informationnelles
- 2.8 Nomination du vice-président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs
- 2.9 Nomination d'un membre au comité exécutif
- 2.10 Nomination d'un membre au comité de vérification, renouvellement du mandat d'un membre et nomination du président du comité
- 2.11 Renouvellement du mandat d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique
- 2.12 Nomination d'un membre au comité des ressources humaines et renouvellement du mandat d'un membre
- 2.13 Renouvellement du mandat d'un membre au comité de transport
- 2.14 Cession de terrains à la Ville de Lévis – Centre multiservice, Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau, Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (Saint-Romuald)

### **3.0 Information**

- 3.1 Nouvelle membre au CA : Mme Annie-Claude Bérubé – État de progression de sa formation obligatoire et dépôt des formulaires de déclaration et d'engagement et de déclaration d'intérêts
- 3.2 Calendrier des rencontres
- 3.3 Mot de la Direction générale

### **4.0 Rapports des comités**

- 4.1 Comité exécutif
- 4.2 Comité de vérification
- 4.3 Comité de gouvernance et d'éthique
- 4.4 Comité des ressources humaines
- 4.5 Comité CSÉHDAA
- 4.6 Comité de parents
- 4.7 Comité consultatif de transport

### **5.0 Questions diverses**

- 5.1 Questions et messages des membres

### **6.0 Levée de la séance**

**ADOPTÉE** à l'unanimité

*Les membres conviennent de présenter les points de l'ordre du jour dans l'ordre suivant : 1 à 2.7, 3.1, 2.8 à 6.0.*

### **1.5 Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration**

CA-22-23-002

#### **1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2022**

**ATTENDU** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

**ATTENDU** que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 13 juin 2022 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Éric Pouliot et résolu :

**DE** dispenser le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 13 juin 2022 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-003

### 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2022 ajournée au 16 juin 2022

**ATTENDU** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 13 juin 2022 ajournée au 16 juin 2022 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Karine Barma-Hamel et résolu :

**DE** dispenser le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'administration du 13 juin 2022 ajournée au 16 juin 2022 et d'adopter celui-ci avec modification.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-004

### 1.5.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022

**ATTENDU** l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**ATTENDU** que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 juin 2022 a été remis à tous les membres du conseil d'administration dans les délais requis à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Hélène Massé et résolu :

**DE** dispenser le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 21 juin 2022 et d'adopter celui-ci avec modification.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### 1.5.4 Suivi aux procès-verbaux

Un suivi aux procès-verbaux est fait.

## 1.6 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

# Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

## 1.7 Interventions ou rapport des élèves du CSSDN

Aucune intervention.

## 1.8 Présentation de Mme Annie-Claude Bérubé

Le conseil d'administration souhaite la bienvenue à madame Bérubé à titre de nouvelle membre du CA. Mme Bérubé est invitée à se présenter aux membres.

## 1.9 Mot de la présidente

Madame Ève Lapointe, présidente, s'adresse à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

*Madame Lise Bergeron se joint à la réunion. Il est 18 h 58.*

## 2.0 DÉCISIONS

CA-22-23-005  
SRF

### 2.1 Adoption du budget 2022-2023 du Centre de services scolaire des Navigateurs

**ATTENDU** que conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire des Navigateurs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

**ATTENDU** que ce budget prévoit un surplus d'exercice de 1 737 300 \$;

**ATTENDU** que le produit de la taxe scolaire au montant de 22 851 245 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 34 660 208 \$
- un nombre de 74 778 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- le taux de 0,10240 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Karine Barma-Hamel et résolu :

**QUE** le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 353 963 580 \$ et des dépenses de 352 226 280 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-006  
SRF

### 2.2 Adoption du budget 2022-2023 des écoles et des centres

**ATTENDU** que conformément aux articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, un centre de services scolaire doit approuver le budget qui a été adopté par les conseils d'établissement de chaque école et centre;

**ATTENDU** que les budgets suivants déposés par les établissements :

#### Jeunes

- |            |               |
|------------|---------------|
| ○ Revenus  | 29 969 957 \$ |
| ○ Dépenses | 29 711 712 \$ |

Surplus d'exercice : 258 245 \$

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

### Formation professionnelle

- Revenus 36 933 807 \$
- Dépenses 39 391 494 \$

Déficit d'exercice : (2 457 687 \$)

### Adultes

- Revenus 8 090 844 \$
- Dépenses 7 998 578 \$

Surplus d'exercice : 92 266 \$

**ATTENDU** que les budgets des établissements seront sujets à révision, une fois que la clientèle au 30 septembre 2022 sera connue et que les autres allocations seront confirmées en octobre 2022;

**ATTENDU** que le Centre de services scolaire des Navigateurs est limité dans l'appropriation de son surplus cumulé au 30 juin 2022. Cette limitation s'applique globalement à tous les établissements.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jany St-Cyr et résolu :

**QUE** le budget de fonctionnement des établissements qui apparaît à la liste ci-jointe soit approuvé tel que déposé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-007  
SRF

### 2.3 Adoption du taux d'intérêt 2022-2023

**ATTENDU** que le Centre de services scolaire des Navigateurs doit fixer pour l'exercice financier 2022-2023 sont taux d'intérêt sur la taxe scolaire due ou exigible (31<sup>e</sup> jour après l'expédition du compte, article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*);

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 28 sur l'administration fiscale :

*« malgré toute disposition inconciliable, une créance de l'État, incluant les intérêts et les pénalités, dont quiconque est redevable en vertu d'une loi fiscale porte intérêt au taux déterminé selon les règles prévues par règlement. »*

*« le taux d'intérêt sur les créances de l'État, déterminé conformément à l'article 28R2 du Règlement sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002, r. 1), pour le trimestre débutant le 1<sup>er</sup> avril 2022 et se terminant le 30 juin 2022, est de 5 %. (2022) 154 G.O. 1, 237. »*

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* :

*« la taxe scolaire porte intérêt aux taux applicable en vertu du premier alinéa de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale (chapitre A-6.002) le jour de la publication à la Gazette officielle du Québec de l'avis prévu à l'article 303.7. Cet avis mentionne le taux d'intérêt applicable. »*

*Ce taux s'applique à toute taxe exigible, à compter du 1<sup>er</sup> juillet de l'année scolaire à laquelle s'applique l'avis visé au premier alinéa.*

*Un compte de taxes doit faire clairement état du taux d'intérêt applicable et du fait qu'il peut être modifié conformément au présent article. »*

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Karine Barma-Hamel et résolu :

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs adopte le taux d'intérêt annuel qui sera chargé au cours de l'exercice 2022-2023 sur les paiements exigibles de la taxe scolaire tel que prescrit en 2022-2023, soit 5 %;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs établisse le taux d'intérêt annuel qui sera chargé au cours de l'exercice 2022-2023 sur les sommes qui lui sont dues (autres que la taxe scolaire) à 5 %.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-008  
SRF

### 2.4 Adoption de la contribution des services de garde pour l'utilisation des services collectifs 2022-2023

**ATTENDU** la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire ainsi qu'à la gestion et à l'utilisation de leurs surplus financiers* adoptée par le conseil des commissaires à la séance du 23 février 2016;

**ATTENDU** que dans la *Directive relative à la contribution aux coûts collectifs et fonds communs pour les services de garde en milieu scolaire*, il est prévu que le conseil d'administration fixe le taux pour les contributions aux services collectifs;

**ATTENDU** que le taux de la contribution aux services collectifs a été fixé par le comité des services de garde pour l'année scolaire 2022-2023 à 3,99 % du total des allocations versées par le ministère de l'Éducation aux services de garde et de la contribution financière des parents versée aux services de garde;

**ATTENDU** que le taux de la contribution des mesures générales pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire et effort relatifs à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* a été fixé par le comité des services de garde pour l'année scolaire 2022-2023 à 3,01 % du total des allocations versées par le ministère de l'Éducation aux services de garde et de la contribution financière des parents versée aux services de garde;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Annie-Claude Bérubé et résolu :

**QUE** le taux de la contribution aux services collectifs et mesure générale pour atteindre l'équilibre budgétaire pour l'année scolaire 2022-2023 soit fixé globalement à 7,00 % du total des allocations versées par le ministère de l'Éducation aux services de garde et de la contribution financière des parents versée aux services de garde, en excluant le financement ÉHDAA;

**QUE** le taux de la contribution aux services collectifs pour l'année scolaire 2022-2023 soit calculé selon les paramètres suivants :

- Le taux maximal de contribution de 8,00 % pour un service de garde comportant 200 élèves réguliers et plus;
- Aucune contribution pour un service de garde ayant moins de 46 élèves réguliers;
- La contribution est progressive de 0,75 % par tranche de 10 élèves pour les services de garde qui ont entre 45 et 200 élèves réguliers;
- A partir de 100 élèves, la progression de 0,75 % par tranche de 10 élèves s'atténue graduellement jusqu'à 200 élèves pour atteindre le plafond de 8,00 %.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

CA-22-23-009

SRF

**2.5 Adoption du paiement de la taxe scolaire en deux versements**

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, la taxe scolaire peut être payée en deux versements si elle est égale ou supérieur à 300 \$;

**ATTENDU** que si le premier versement n'est pas fait le trente et unième (31<sup>e</sup>) jour suivant l'expédition du compte de taxe, l'article 315 sur la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le solde devient immédiatement exigible, sauf si le centre de services scolaire prévoit que seul le versement échu est exigible;

**ATTENDU** que le centre de services scolaire désire exercer la discrétion que lui accorde l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Amélie Turgeon et résolu :

**QUE** conformément à l'article 315 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire prévoit que le défaut de paiement d'un contribuable d'effectuer son premier versement de taxe dans le délai prévu n'entraîne pas l'exigibilité du solde et que seul le montant du premier versement échu est alors exigé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-010

SRF

**2.6 Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget – Axes d'intervention, orientations, objectifs, principes de répartition des ressources et critères servant à déterminer les montants alloués (7.2) – Adoption**

**ATTENDU** la *Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget – Axes d'intervention, orientations, objectifs, principes de répartition des ressources et critères servant à déterminer les montants alloués (7.2)* adoptée par la résolution CC-17-18-094 lors du conseil des commissaires du 27 février 2018;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* tout centre de services scolaire doit établir les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Amélie Turgeon et résolu :

**QUE** la politique susmentionnée soit adoptée telle qu'elle a été déposée.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

CA-22-23-011

SRF

**2.7 Adoption de la planification annuelle 2022-2023 des projets et activités en ressources informationnelles**

**ATTENDU** que conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, le Centre de services scolaire des Navigateurs doit réaliser une planification triennale des projets et des activités en ressources informationnelles (PTPARI 2020-2025);

**ATTENDU** que la planification annuelle en ressources informationnelles (PARI) et la programmation de l'utilisation des sommes consacrées dans l'exercice financier doivent être approuvées par le conseil d'administration;

**ATTENDU** que le PARI 2022-2023 doit être approuvé par le ministère de l'Éducation (ME);

## **Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs**

**ATTENDU** que selon les règles de la loi, les projets et activités pourront être réalisés seulement après l'approbation du ME;

**ATTENDU** que si au cours de l'année, un projet qui n'avait pas été prévu, lors de la planification annuelle doit être réalisé, il est possible de constituer un dossier et le présenter au ministre pour obtenir son approbation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Hélène Massé et résolu :

**QUE** le conseil d'administration approuve le PARI 2022-2023 des projets et activités ainsi que la programmation de l'utilisation des sommes consacrées pour l'exercice financier;

**QUE** le directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications, monsieur Pierre Gaumont, soit autorisé à transmettre au ME le PTPARI 2020-2025 et tout autre document découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### **Élections**

Madame Karine Barma-Hamel procède à l'ouverture des élections :

Monsieur Benoit Langlois est nommé secrétaire.

Monsieur Martin-Hugues Gauthier et Mme Suzie Lucas sont nommés à titre de scrutateurs.

Deux membres du CA déposent leur candidature et se présentent au poste de vice-président, soit Mme Jany St-Cyr et Mme Annie-Claude Bérubé.

Les membres procèdent au vote secret (bulletins de vote papier).

Après le dépouillement du vote, Madame Suzie Lucas annonce que Mme Annie-Claude Bérubé a remporté la majorité des votes et est élue.

Madame Jany St-Cyr propose la destruction des bulletins de vote.

Madame Hélène Massé propose la fermeture du vote.

**CA-22-23-012  
SG**

### **2.8 Nomination du vice-président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs**

**ATTENDU** la nomination de M. Alexandre Briand en tant que vice-président du conseil d'administration en date du 20 octobre 2020 (résolution 20-21-030);

**ATTENDU** la fin du mandat de M. Briand à titre d'administrateur en date du 30 juin 2022;

**ATTENDU** la volonté du conseil d'administration de nommer un vice-président du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Karine-Barma-Hamel et résolu :

**QUE** madame Annie-Claude Bérubé, membre issu de la catégorie des parents d'un élève, soit élu à titre de vice-président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Navigateurs, jusqu'à la fin de son mandat se terminant le 30 juin 2025.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

## Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs

### Élections

Madame Annie-Claude Bérubé procède à l'ouverture des élections :

Monsieur Benoit Langlois est nommé secrétaire.

Monsieur Martin-Hugues Gauthier et Mme Suzie Lucas sont nommés à titre de scrutateurs.

Deux membres du CA déposent leur candidature, soit Mme Annie-Claude Bérubé et M. Yannick Forgues.

Les membres procèdent au vote secret (bulletins de vote papier).

Après le dépouillement du vote, Madame Suzie Lucas annonce que M. Yannick Forgues a remporté la majorité des votes et est élu.

Monsieur Éric Pouliot propose la destruction des bulletins de vote.

Madame Karine Barma-Hamel propose la fermeture du vote.

CA-22-23-013

SG

### 2.9 Nomination d'un membre au comité exécutif

**ATTENDU** la nomination de Mme Louise Roberge, membre issu du personnel d'encadrement et membre du conseil d'administration, au comité exécutif en date du 20 octobre 2020 (résolution 20-21-031);

**ATTENDU** le départ à la retraite de Mme Roberge en date du 31 mars 2022;

**ATTENDU** la volonté du conseil d'administration de remplacer Mme Roberge à titre de membre du comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Annie-Claude Bérubé et résolu :

**QUE** monsieur Yannick Forgues soit nommé membre du comité exécutif, jusqu'à ce que son mandat actuel à titre de membre du conseil d'administration soit terminé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

*Vu l'absence de candidat au poste offert, les membres procèdent au renouvellement du mandat de M. Éric Pouliot et reporte la nomination d'un nouveau membre à la prochaine séance du conseil d'administration.*

CA-22-23-014

SG

### 2.10 Nomination d'un membre au comité de vérification, renouvellement du mandat d'un membre et nomination du président du comité

**ATTENDU** la fin du mandat de M. Alexandre Briand, membre du conseil d'administration et président du comité de vérification, en date du 30 juin 2022;

**ATTENDU** l'élection de M. Éric Pouliot pour un 2<sup>e</sup> mandat à titre de membre du conseil d'administration issu du personnel du centre de services scolaire en tant que directeur d'établissement, du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025;

**ATTENDU** que M. Éric Pouliot a été nommé membre du comité de vérification pour la durée de son 1<sup>er</sup> mandat (Réso-20-21-032);

## **Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs**

**ATTENDU** que pour poursuivre à titre de membre du comité de vérification, M. Éric Pouliot doit être à nouveau nommé, pour la durée de son 2<sup>e</sup> mandat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jany St-Cyr et résolu :

**QUE** M. Éric Pouliot soit à nouveau nommé membre du comité de vérification, jusqu'à ce que son 2<sup>e</sup> mandat à titre de membre du conseil d'administration soit terminé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CA-22-23-015  
SG**

### **2.11 Renouvellement du mandat d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique**

**ATTENDU** la fin du 1<sup>er</sup> mandat de Mme Karine Barma Hamel, membre du conseil d'administration à titre de parent d'un élève, en date du 30 juin 2022;

**ATTENDU** l'élection de Mme Barma Hamel pour un 2<sup>e</sup> mandat à titre de parent d'un élève au conseil d'administration, du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025;

**ATTENDU** que Mme Barma Hamel a été nommée membre du comité de gouvernance et d'éthique pour la durée de son 1<sup>er</sup> mandat (Réso-20-21-033);

**ATTENDU** que pour poursuivre à titre de membre du comité de gouvernance et d'éthique, Mme Barma Hamel doit être à nouveau nommée, pour la durée de son 2<sup>e</sup> mandat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Ève Lapointe et résolu :

**QUE** Mme Karine Barma Hamel soit nommée membre du comité de gouvernance et d'éthique, jusqu'à ce que son 2<sup>e</sup> mandat à titre de membre du conseil d'administration soit terminé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CA-22-23-016  
SG**

### **2.12 Nomination d'un membre au comité des ressources humaines et renouvellement du mandat d'un membre**

**ATTENDU** la fin du mandat de M. Alexandre Briand, membre du conseil d'administration à titre de parent d'un élève, en date du 30 juin 2022;

**ATTENDU** l'élection de Mme Karine Barma Hamel pour un 2<sup>e</sup> mandat au conseil d'administration à titre de parent d'un élève, du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025;

**ATTENDU** que Mme Barma Hamel a été nommée membre du comité des ressources humaines pour la durée de son 1<sup>er</sup> mandat (Réso-20-21-034);

**ATTENDU** que pour poursuivre à titre de membre du comité des ressources humaines, Mme Barma Hamel doit être à nouveau nommée, pour la durée de son 2<sup>e</sup> mandat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Jany St-Cyr et résolu :

## **Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs**

**QUE** monsieur Yannick Forgues soit nommé membre du comité des ressources humaines, en remplacement de M. Alexandre Briand, jusqu'à ce que son mandat actuel à titre de membre du conseil d'administration soit terminé;

**QUE** Mme Barma Hamel soit à nouveau nommée membre du comité des ressources humaines, jusqu'à ce que son 2<sup>e</sup> mandat à titre de membre du conseil d'administration soit terminé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CA-22-23-017**  
**SG**

### **2.13 Renouvellement du mandat d'un membre au comité de transport**

**ATTENDU** l'élection de M. Éric Pouliot pour un 2<sup>e</sup> mandat au conseil d'administration, à titre de directeur d'établissement et membre du personnel du centre de services scolaire des Navigateurs, du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025;

**ATTENDU** que M. Éric Pouliot a été nommé membre du comité de transport lors de son 1<sup>er</sup> mandat (Réso-21-22-111);

**ATTENDU** que pour poursuivre à titre de membre du comité de transport, M. Éric Pouliot doit être à nouveau nommé, pour la durée de son 2<sup>e</sup> mandat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Amélie Turgeon et résolu :

**QUE** M. Éric Pouliot soit à nouveau nommé membre du comité de transport, jusqu'à ce que son 2<sup>e</sup> mandat à titre de membre du conseil d'administration soit terminé.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

**CA-22-23-018**  
**SRM**

### **2.14 Cession de terrains à la Ville de Lévis – Centre multiservice, Centre de formation professionnelle Gabriel-Rousseau, Centre d'éducation des adultes des Navigateurs (Saint-Romuald)**

**ATTENDU** le projet d'élargissement du boulevard Guillaume-Couture par la Ville de Lévis (Ville);

**ATTENDU** que ce projet nécessite que la Ville acquière des bandes de terrain afin d'augmenter l'emprise dudit boulevard;

**ATTENDU** que la Ville a soumis au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) des documents identifiant les besoins d'acquisition souhaités;

**ATTENDU** que le CSSDN n'est pas tenu d'adresser une demande d'autorisation ministérielle en vertu de la valeur des parcelles à céder;

**ATTENDU** que la Ville entend assumer tous les frais inhérents à l'acquisition de ces parcelles.

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Annie-Claude Bérubé et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Centre de services scolaire des Navigateurs mandate la directrice générale, madame Suzie Lucas, à négocier avec la Ville de Lévis la cession d'une parcelle du lot originaire 2 154 285, d'une superficie de 9,0 m<sup>2</sup> (Centre multiservice), d'une parcelle du lot originaire 2 154 263, d'une superficie de 97,7 m<sup>2</sup> (CFPGR) et d'une parcelle du lot originaire

## **Procès-verbal du conseil d'administration Centre de services scolaire des Navigateurs**

5 791 007, d'une superficie de 119,7 m<sup>2</sup> (CÉAN) et à signer tout document, notamment les promesses de vente et actes notariés, découlant de la présente résolution.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### **3.0 INFORMATION**

#### **3.1 Nouvelle membre au CA : Mme Annie-Claude Bérubé État de progression de sa formation obligatoire et dépôt des formulaires de déclaration et d'engagement et de déclaration d'intérêts**

Mme Annie-Claude Bérubé confirme aux membres que sa formation obligatoire est avancée et qu'elle sera terminée pour la prochaine séance du conseil d'administration.

Les formulaires de déclaration et d'engagement et de déclaration d'intérêts ont également été déposés aux membres.

#### **3.2 Calendrier des rencontres**

Après discussion les membres conviennent que les rencontres du conseil d'administration et du comité exécutif se tiendront en présentiel préférablement, à moins de situations exceptionnelles (comme par exemple les séances extraordinaires). Pour les comités du CA, ces derniers détermineront leur mode de fonctionnement.

#### **3.3 Mot de la Direction générale**

Madame Suzie Lucas, directrice générale, s'adresse à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

### **4.0 RAPPORTS DES COMITÉS**

#### **4.1 Comité exécutif**

Madame Jany St-Cyr, présidente du comité exécutif, fait état des décisions prises lors de la réunion du 23 août. La prochaine réunion est prévue le 4 octobre 2022.

#### **4.2 Comité de vérification**

La prochaine réunion est prévue le 9 novembre 2022.

#### **4.3 Comité de gouvernance et d'éthique**

La prochaine réunion est prévue le 8 décembre 2022.

#### **4.4 Comité des ressources humaines**

La prochaine réunion est prévue le 4 octobre 2022.

#### **4.5 Comité CSÉHDAA**

La prochaine réunion est prévue le 24 octobre 2022.

**Procès-verbal du conseil d'administration  
Centre de services scolaire des Navigateurs**

**4.6 Comité de parents**

La prochaine réunion est prévue le 17 octobre 2022.

**4.7 Comité consultatif de transport**

La prochaine réunion est prévue le 11 octobre 2022.

**5.0 QUESTIONS DIVERSES**

**5.1 Questions et messages des membres**

Aucune question et aucun message.

**CA-22-23-019**

**6.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Amélie Turgeon et résolu :

**D'ADOPTER** la levée de la séance à 20 h 07.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

*Eve Lapointe*

---

Ève Lapointe  
Présidente

*Benoit Langlois*

---

Benoit Langlois  
Directeur général adjoint